

Affaire suivie par Angélique Benoit
PV 2023-11-14
Courriel : angelique.benoit@univ-poitiers.fr

PROCÈS VERBAL CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE ET PÉDAGOGIQUE DU 14 NOVEMBRE 2023

Par courrier du directeur de l'INSPE en date du 9 novembre 2023, le COSP de l'INSPE de l'académie de Poitiers a été convoqué pour une réunion le 14 novembre 2023.

Étaient présents ou en visio :

Membres de droit :

- Monsieur Patrick ANCEL - Chargé de mission relations avec le secondaire, La Rochelle Université
- Madame Amandine GLENAT-COURTADON - Directrice du service d'orientation et d'information, La Rochelle Université
- Monsieur François LECILLIER - Maître de conférences en informatique, IUT de Poitiers, Université de Poitiers
- Monsieur Jean-Sébastien NOËL - Maître de conférences en histoire contemporaine, La Rochelle Université
- Madame Nolwenn QUÉRÉ - Docteure en sciences de l'éducation, Directrice du service de pédagogie, La Rochelle Université

Personnalités extérieures :

- Madame Cécile BETERMIN - IA-IPR - Directrice de l'École Académique de la Formation Continue, Déléguée Académique à la formation du personnel d'encadrement, Académie de Nantes
- Madame Mathilde FOUCHERAULT, IA-IPR Lettres, responsable de la CARDIE, Académie de Poitiers
- Madame Christelle FREDON - IEN Sciences Biologiques et Sciences Sociales Appliquées, Académie de Poitiers
- Monsieur Jean-Charles THÉVENOT - IA-IPR EPS, Référent INSPE, Académie de Poitiers
- Monsieur Romain VANODHEUSDEN - Directeur de la Recherche et du Développement sur les Usages du Numérique Éducatif, CANOPÉ
- Monsieur Nicolas VIBERT - Directeur de recherche CNRS, CeRCA-CNRS - Université de Poitiers

Excusés :

- Monsieur François GEOFFRIAU - Maître de conférences en Mathématiques, Responsable des formations MEEF de La Rochelle Université
- Monsieur Stéphane MANSON - Professeur des universités en droit public, Vice-Président Formation et Vie Universitaire, La Rochelle Université

Était représenté :

- Monsieur Patrick ANCEL - Chargé de mission relations avec le secondaire La Rochelle Université, après son départ par Madame Amandine GLENAT-COURTADON

Membres invités permanents :

- Monsieur Denis ALAMARGOT – Professeur des universités en psychologie du développement, Directeur de l'INSPE de l'académie de Poitiers
- Monsieur Christophe BRUNET – Professeur de SVT, Responsable du Master MEEF1, mention 1^{er} degré INSPE de l'académie de Poitiers
- Madame Stéphanie NETTO - Maître de conférences en Sciences de l'éducation, Responsable Master MEEF PIF INSPE de l'académie de Poitiers
- Madame Frédérique VRAY – Responsable des services administratifs de l'INSPE de l'académie de Poitiers

Membre invitée :

Hélène DESORMES - Responsable du Service recherche et internationalisation INSPÉ de l'académie de Poitiers

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants présents : 11

Nombre de procurations : 1 au départ de monsieur Patrick ANCEL

Ordre du jour :

1) Approbation du procès-verbal du 12 septembre 2023

2) Points d'information : évolution de l'organigramme de l'INSPÉ de l'Académie de Poitiers, avancement des projets "i2School", "SCICONUM" et "Immersions 360 en Nouvelle Aquitaine", point sur la réforme de la formation initiale des enseignants, par Denis Alamargot

3) Analyse et évolution des évaluations associées à l'UE3 (valeurs de la république, égalité fille-garçon, culture numérique, communication professionnelle...) au sein de la maquette du master MEEF1 mention 1er degré, par Christophe Brunet

4) Présentation d'un projet de DU/DIU CAPEFE (Certificat d'Aptitude à Participer à l'Enseignement Français à l'Étranger) localisé au sein de l'INSPÉ, par Victor Millogo et Hélène Desormes

5) Constitution et mise en œuvre des conseils de perfectionnement au premier semestre, par Denis Alamargot

6) Questions diverses

La séance est ouverte à 9h15. Le quorum étant atteint, le Président du COSP invite les nouveaux membres à se présenter.

Madame Mathilde Foucherault, nommée par le rectorat, représente la CARDIE.

Monsieur Patrick Ancel, chargé de mission bac +3/bac -3, Madame Amandine Glenat-Courtadon, directrice du service de l'orientation et de l'insertion, Madame Nolwenn Quéré, directrice du service de pédagogie, représentent l'université de La Rochelle.

1) Approbation du procès-verbal du 12 septembre 2023 :

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

2) Points d'information : évolution de l'organigramme de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers, avancement des projets "i2School", "SCICONUM" et "Immersions 360 en Nouvelle Aquitaine", point sur la réforme de la formation initiale des enseignants, par Denis Alamargot :

a) Évolution de l'organigramme de l'INSPÉ :

Le Directeur de l'INSPÉ informe que la structuration de l'équipe de direction a évolué en raison de mouvements au sein de l'équipe de direction et des responsabilités de mention.

- Stéphane Bravard, à la suite d'un choix professionnel, est nommé responsable du master MEEF3, mention Encadrement Éducatif. En raison des règles de cumul, il renonce à la responsabilité de directeur-adjoint et assesseur,
- Cécile Lalanne directrice-adjointe, est également nommée assesseure à la pédagogie,
- Guillaume Garnier est nommé responsable pédagogique du site INSPÉ du campus de Poitiers,
- Christophe Brunet est nommé responsable du master MEEF1 mention 1er degré,
- Un appel à candidature va être lancé pour la responsabilité du master MEEF2, mention 2nd degré,
- Séverine Dépoilly est nommée Référente égalité et diversité,
- Malika Kerahoui est nommée chargée de mission Relations Internationales. Elle travaillera en collaboration avec Victor Millogo et Hélène Desormes.

Voir annexe 1 : organigramme mis à jour de l'INSPÉ.

Ces mouvements permettent de stabiliser l'équipe et de répartir les responsabilités et fonctions entre différents collègues.

b) Réforme de la formation initiale :

Le ministère a annoncé une réforme de la formation initiale des futurs enseignants, avec l'idée d'un continuum de formation sur 5 ans, après le Baccalauréat. Le concours serait

positionné en fin de licence, en Licence 3. Les modalités d'alternance du master MEEF devraient être repensées pour accueillir alors les lauréats du concours (PEES) en M1 et M2.

Les INSPÉ et tous leurs partenaires sont particulièrement attentifs à cette réforme. Le réseau des INSPÉ travaille pour soumettre des propositions au ministère. France Université échange avec les différents cabinets ministériels impliqués. Séverine Diebolt, en tant que chargée de mission à la pré-professionnalisation, représente notre INSPÉ au sein du groupe de travail du réseau des INSPÉ, notamment sur le thème du continuum des formations.

Les PPPE pourraient être un modèle possible pour la licence. Pour rappel, les PPPE ont deux années d'existence et ont été élaborés selon un modèle de classe préparatoire. Ce dispositif expérimental a été mis en place au sein du lycée Camille Guérin avec en première année 75% des enseignements dispensés au lycée et 25% à l'université, puis en deuxième année la répartition des enseignements est de 50% dans chaque, pour atteindre la troisième année 25% au lycée et 75% à l'université.

Le réseau des INSPÉ a d'abord travaillé au niveau du 1^{er} degré avec des incertitudes quant au phasage de la réforme pour le 2nd degré. Actuellement les discussions portent sur le concours en fin de licence pour le 1^{er} degré et le 2nd degré.

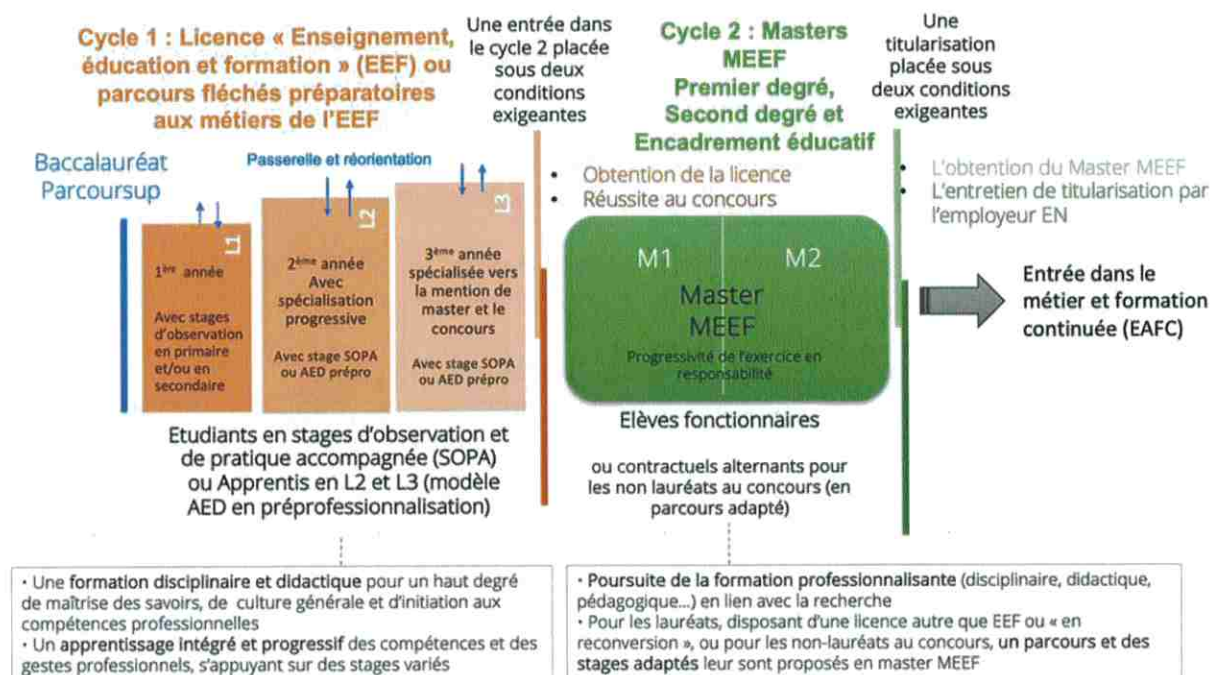


Figure 1 : proposition par le réseau des INSPÉ d'un modèle de formation sur 5 ans.

Le Master MEEF étant diplômant et comportant un système d'ECTS nécessaire aux mobilités européennes et internationales, rien n'indique à ce stade qu'il n'existerait plus.

Il serait possible de proposer 2 modèles de formation en licence :

- une licence pluridisciplinaire qui pourrait être portée par les INSPÉ ou assurée par des composantes universitaires spécialisées en éducation (modèle qui pourrait être adapté pour la formation en 1^{er} degré, par exemple),
- l'adossement à une licence classique d'un parcours de pré-professionnalisation réajusté pour l'éducation (modèle qui pourrait être adapté pour la formation en 2nd degré, par exemple).

Arrivée de Stéphanie Netto à 9h30.

La question de la place de la formation par la recherche peut être posée. Cette question est discutée avec le Ministère de la recherche, qui tient à ce que la recherche demeure. Le ministère de l'Éducation Nationale décidera en dernier lieu.

A ce jour, il est prévu que le cadrage de la réforme soit annoncé en décembre 2023 pour une possible mise en œuvre en septembre 2024, avec le 1^{er} concours en licence en mars 2025.

Un maquetage pour le 2nd degré est à l'étude au niveau du groupe de travail du réseau des INSPÉ.

c) Projets de recherche en éducation dans lesquels l'INSPÉ est impliqué :

- Le PIA4 IFS "i2School" est le projet le plus avancé. Quelques extraits d'un document cadre sont projetés en séance. Une vidéo présentant le projet est diffusée.

Localisé au sein du Futuroscope, ce projet repose sur le principe de classes transplantées et de parcours numériques immersifs. Le budget est de 4 millions d'euros. Le pavillon "historique" du Futuroscope sera entièrement réaménagé. Ce tiers-lieu accueillera 40 000 élèves sur 4 ans, soit 10 000 élèves par an, qui vont travailler dans un environnement immersif, avec des parcours de formation et d'apprentissage, des malles et des outils de préparation mis à disposition des enseignants, et des outils pour retravailler avec les élèves dans les établissements (outils numériques, citoyenneté numérique, intelligence artificielle...). Le séjour devrait se dérouler sur 3 ou 4 jours.

Dix-sept partenaires sont impliqués dans le consortium, dont le GIP FCIP, le département de la Vienne, le Futuroscope, l'Académie de Poitiers, la préfecture de la Vienne, l'Université de Poitiers, SEMPAT 86, Samsung, IH2EF, le réseau Canopé, Aroéven, ISAE-ENSMA, CRITT Sport Loisirs, Idruide, Easytis, Vitta science, VR connection. L'INSPÉ apparaît dans le consortium à travers l'Université de Poitiers, à l'instar des laboratoires de l'Université.

Le groupe de travail qui est plus particulièrement concerné par le parcours immersif "Cognitions Humaine et Artificielle" est adossé au CeRCA-CNRS, avec l'implication de

certaines membres de l'INSPÉ. À la date de cette réunion, ce groupe s'est réuni deux fois depuis septembre 2023. Il se compose de :

- Marie Brégeon, responsable du projet i2School
- Denis Alamargot, responsable du parcours « Cognitions Humaine et Artificielle », INSPÉ & laboratoire CeRCA-CNRS
- Frédérique Autin, enseignante-chercheuse, Département de Psychologie & laboratoire CeRCA-CNRS
- Sabine Fevin, professeure des écoles, PEMF, doctorante au laboratoire CeRCA-CNRS
- Renaud Lamort, responsable du développement à VR Connexion.
- Laetitia Léraut, professeure d'Histoire-Géographie, Formatrice Académique, Chargée de mission CARDIE
- Victor Millogo, enseignant-chercheur INSPÉ & laboratoire CeRCA-CNRS
- Ivane Nuel, enseignante-chercheuse, Département de Psychologie & laboratoire CeRCA-CNRS
- Cyril Perret, enseignant-chercheur, Département de Psychologie & laboratoire CeRCA-CNRS
- Nicolas Vibert, chercheur CNRS - laboratoire CeRCA-CNRS.

Pour chaque parcours se réunissent des groupes de travail spécialisés.

Départ de Patrick Ancel à 9h43. A donné procuration à Amandine Courtadon.

- Le PIA4 CMA "SCICONUM" (Sciences Cognitives pour les outils Numériques) est un projet piloté par la société "DIDASK", qui implique, parmi un large ensemble de partenaires, l'INSPÉ et l'EAFC de l'académie de Poitiers. Plus précisément, l'objectif de SCICONUM est de concevoir une pluralité de dispositifs de formation et d'accompagnement des enseignants aux usages pédagogiques du numérique. Les dispositifs partageront tous un socle commun s'appuyant sur les sciences cognitives pour développer des usages pédagogiques du numérique qui améliorent les apprentissages des élèves et étudiants. Les dispositifs seront mis en place dans une logique systémique, en complétant les modules de formation avec tout un écosystème d'outils, d'accompagnement quotidien sur le terrain, et de formation des professionnels. Le projet débutera dans 1 ou 2 mois. L'objectif, pour l'INSPÉ, est d'analyser l'efficacité et les usages d'outils numériques dans les classes par les étudiantes et étudiants en formation initiale. Un support d'ingénieur d'étude (localisé à l'INSPÉ) et une bourse de thèse (localisée au CeRCA-CNRS) seront alloués.

- "Immersions 360 en Nouvelle Aquitaine" est un projet "région" qui implique les trois INSPÉ de Bordeaux, Limoges et Poitiers. L'objectif est d'élaborer des outils pour l'analyse de pratique via des situations immersives, qui permettront aux étudiants d'analyser les situations pédagogiques proposées. Un travail de montage de films 360° va être entrepris dans les prochains mois.

Nolwenn Quéré demande de quelle façon les membres du COSP pourront demeurer informés sur l'avancée de ces projets. Le directeur de l'INSPÉ indique que des points

réguliers seront effectués au sein du COSP, et que les porteurs de projets élaboreront des comptes-rendus et pourront intervenir, en tant qu'invités, au sein du COSP.

3) Analyse et évolution des évaluations associées à l'UE3 (valeurs de la république, égalité fille-garçon, culture numérique, communication professionnelle...) au sein de la maquette du master MEEF1 mention 1^{er} degré, par Christophe Brunet :

Dans le cadre d'un travail entrepris depuis plusieurs mois pour harmoniser les évaluations sur les 3 sites INSPÉ, il est apparu nécessaire de modifier les principes d'évaluation de l'UE3, notamment de passer d'un système de contrôle continu intégral à un système mixte, car le contrôle continu ne doit pas dépasser 40% du poids de l'UE (document de cadrage des Masters de l'Université de Poitiers). Ce changement est souhaité pour l'année prochaine, et devra être présenté au prochain Conseil d'institut pour vote. Si le Conseil d'institut y est favorable, il faudra ensuite le soumettre à la CFVU, qui pourra valider ces changements. D'autres UE pourraient être concernées, notamment l'UE5.

Le président du COSP demande si ce système pourrait simplifier l'organisation des évaluations. Christophe Brunet répond qu'à l'heure actuelle des évaluations sont à réaliser malgré parfois de très faibles volumes horaires dans l'UE. Ainsi, certaines matières donnant lieu à évaluation n'ont un volume horaire que de 3 ou 6 heures.

Stéphanie Netto demande s'il est possible de décaler certaines évaluations à un autre semestre. Par exemple, faire une évaluation au S3 en s'appuyant sur des cours du S2 et du S3, notamment pour les cours qui ont un volume horaire restreint. Cette réflexion devrait être menée avec les formateurs.

Denis Alamargot répond que les semestres ne sont pas compensables et qu'il n'est pas possible d'évaluer des contenus d'un semestre à un autre semestre.

4) Présentation d'un projet de DU/DIU CAPEFE (Certificat d'Aptitude à Participer à l'Enseignement Français à l'Etranger) localisé au sein de l'INSPÉ, par Victor Millogo et Hélène Desormes :

Cette certification atteste du niveau de compétences et de connaissances attendues pour :

- participer à l'enseignement dans les établissements de l'enseignement français à l'étranger,
- maîtriser une ou plusieurs langues étrangères,
- le cas échéant, avoir une bonne connaissance d'une ou plusieurs aires géographiques régionales.

Cette certification est organisée par les INSPÉ, avec des possibilités d'associations (DIU) entre INSPÉ par convention.

Les publics admis prioritairement sont :

- les étudiants de Master MEEF,
- les enseignants et personnels d'éducation stagiaires (du secteur public),

- les enseignants et personnels d'éducation titulaires et contractuels (notamment ceux en poste à l'étranger).

Les compétences visées sont :

- 1) pouvoir interagir avec des élèves dans un contexte plurilingue et connaître le système éducatif français,
- 2) pratiquer des langues étrangères,
- 3) comprendre l'environnement international et les enjeux de la politique éducative de la France à l'étranger.

Les modalités d'évaluation sont :

- une épreuve écrite obligatoire en 2 parties (2h),
- la compréhension d'un texte en anglais,
- une production écrite en français sur un thème de la compétence 1,
- une épreuve orale en 2 parties (1h),
- un exposé en français sur un thème de la compétence 3,
- un entretien en anglais,
- une épreuve facultative sur une 2ème langue (40 min).

Le CAPEFE a vocation à terme à devenir un élément déterminant des recrutements pour le réseau des établissements d'enseignement français à l'étranger (EFE). À l'Université de Poitiers, les étudiants de Master MEEF ont manifesté leur intérêt pour cette certification. En 2022-2023, il y avait 31 inscrits, et en 2021-2022, 54 MEEF mention 1^{er} degré inscrits.

Des hypothèses sont à étudier, notamment un recrutement de stagiaires dans le réseau des établissements français de la zone AMLASUD, partenaires du rectorat, et ou encore dans les établissements ayant déjà collaboré avec l'INSPÉ. La certification pourrait aussi être intégrée dans le plan de formation continue de l'académie de Poitiers ou des autres académies.

L'INSPÉ de l'académie de Poitiers envisage donc de proposer le CAPEFE aux étudiants MEEF, enseignants titulaires ou contractuels en formation continue, potentiellement en autofinancement. L'effectif visé serait de 33 inscrits, avec des droits d'inscription qui s'élèveraient environ à 250€ par étudiant (à préciser auprès de UP Pro), 750€ pour la formation continue, et 400€ en formation autofinancée. Cette formation se ferait uniquement en distanciel sur des cours du soir.

La maquette proposée est la suivante :

Le volume horaire serait de 30 heures équivalent TD + 12,80 heures ETD (correction/jury) + 6 heures de coordination. Dix heures seraient assurées par des professionnels de terrain.

Elle serait décomposée de la manière suivante :

- Interagir avec des élèves dans un contexte plurilingue et connaître le système éducatif français :

- Connaître les processus d'acquisition d'une langue seconde,
- Connaître les principales méthodes d'enseignement d'une langue étrangère/langue seconde, les ressources disponibles, notamment numériques, et les démarches pédagogiques adaptées,
- Intégrer la dimension interculturelle dans la pratique enseignante et dans la relation avec les familles.
- Pratiquer des langues étrangères :
 - Connaître les grands principes du cadre européen commun de référence pour les langues,
 - Faire valoir un niveau en anglais au moins B2 du cadre européen commun de référence pour les langues,
 - Maîtriser, le cas échéant, une autre langue étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.
- Comprendre l'environnement international et les enjeux de la politique éducative de la France à l'étranger :
 - Identifier les acteurs institutionnels de l'enseignement français à l'étranger,
 - Être sensibilisé au contexte et aux enjeux de la diplomatie dans le cadre de l'enseignement français à l'étranger,
 - Savoir présenter les enjeux concernant l'image de la France à l'étranger, l'exemplarité du personnel enseignant et d'éducation en poste à l'étranger, et son rôle au titre de la coopération,
 - Présenter une aire linguistique en fonction des partenariats conclus par chaque institut national supérieur du professorat et de l'éducation,
 - Être capable de présenter le système éducatif français dans un contexte étranger,
 - Connaître les démarches pédagogiques mises en œuvre dans le pays d'accueil.

Pour que la certification soit validée, elle doit être signée de la présidente de l'UP et de la rectrice.

Le coût de la formation serait :

		INSCRIPTIONS	
Effectif prévisionnel FI		15	
Effectif prévisionnel FC financée par un tiers		9	
Effectif prévisionnel FC auto-financée		9	
Effectifs prévisionnel FAD			
Total		33	

TOTAL GENERAL des coûts (I + II)	13 521 €	TOTAL GENERAL des recettes (I+II+ III)	14 100 €
MARGE NETTE DE LA FORMATION	579 €		

Départ de Cécile Bétermin à 10h03.

Stéphanie Netto demande si le public serait des PE et PLC, et si ça se combinerait avec les cours qui se terminent à 18 heures ? Il est difficile d'enchaîner directement. Si c'était le cas, est-ce que les étudiants seraient autorisés à rester sur site pour suivre ces enseignements. La logistique est donc à penser. En matière de coût, cela lui semble élevé.

Victor Millogo indique que la question a été posée à UP Pro concernant le coût de la formation et aussi pour savoir si, pour une inscription à un double cursus, il y avait l'obligation de payer deux fois.

Mathilde Foucherault fait remarquer qu'il a été question de l'Amérique du Sud, mais qu'il y a aussi toute l'Afrique du Nord et le Maghreb qui sont concernés pour les enseignants rattachés à Poitiers.

Victor Millogo confirme que le niveau B2 en anglais est demandé et qu'il faut ouvrir au-delà des pays francophones.

Stéphanie Netto demande à quelle mention le DU pourrait être rattaché. Cela pourrait être rattaché au MEEF4 si ce n'est pas lié au MEEF1 et/ou 2.

Denis Alamargot précise qu'un DU n'est pas rattaché à une mention du MEEF. Néanmoins, les DU sont souvent présentés comme adossés à la mention MEEF4 dans la mesure où il s'agit d'offres de formation professionnelle.

Hélène Desormes précise qu'il s'agit d'une simulation. Les frais fixes pourraient être supprimés pour les étudiants MEEF. Cela est à négocier auprès du VP finances de l'Université de Poitiers. Un vrai potentiel existe entre l'académie de Poitiers et le réseau AEFE, réseau de la mission laïque française avec 108 écoles dans le monde. Un sondage pourrait être fait auprès de ces établissements.

À noter que 18 INSPÉ en France proposent le CAPEFE.

Denis Alamargot remercie Hélène Desormes et Victor Millogo pour le travail de prospective très utile qui a été réalisé. Le budget de l'INSPÉ étant tendu, aller vers cette ouverture de DU permettrait de mettre en place une formation autonome qui ne serait pas déficitaire. Il précise que le budget est sincère, avec la prise en compte d'un nombre d'étudiants minimal inscrits. Il y a donc un intérêt à recruter très largement.

On a parlé de l'international, mais il faudrait également penser aux étudiants qui n'ont pas été reçus au concours. Des pays recrutent, comme par exemple le Canada, ce qui permettrait aux étudiants d'avoir une plus-value pour partir à l'étranger. Avec la réforme, les effectifs pourraient être plus faibles. Est-ce que l'on formerait alors plus largement aux métiers de l'éducation ? Le CAPEFE est dans ce contexte stratégique.

Victor Millogo précise que les INSPÉ évoluent beaucoup vers l'international.

5) Constitution et mise en œuvre des conseils de perfectionnement au premier semestre :

Denis Alamargot rappelle la nécessité de tenir les Conseils de perfectionnement au premier semestre de l'année 2023-2024, et qu'il est nécessaire de bénéficier des préconisations du COSP quant aux modalités de leur mise en œuvre.

Sur le plan statutaire, les missions des Conseils de perfectionnement sont les suivantes :

- Contribuer à faire évoluer les contenus de chaque mention, diplôme, formation ou titre délivré au sein de l'INSPÉ ainsi que les méthodes d'enseignement,
- Émettre des suggestions en vue d'éventuels ajustements d'un cursus,
- Examiner les résultats obtenus par le dispositif interne d'évaluation de la qualité et formuler toute proposition ou recommandation de nature à en accroître l'efficacité,
- Venir en appui à l'équipe pédagogique concernée dans ses processus d'auto-évaluation,
- Faire un bilan continu du diplôme, formation ou titre délivré, dans la perspective de penser l'offre de formation du contrat quinquennal suivant,
- Être un lieu d'échanges dans le but d'envisager des projets et des pistes d'améliorations, transmises ensuite au COSP et au Conseil d'Institut de l'INSPÉ.

Les Conseils de perfectionnement ont ainsi un rôle clef, car ils permettent la centralisation des retours des usagers et des équipes de formateurs, qui seront ensuite soumis au COSP, puis au Conseil d'Institut. Ces conseils doivent être représentatifs des acteurs et des formations. Dans ce contexte, l'équipe de direction propose au COSP une configuration possible des conseils de perfectionnement.

Douze conseils de perfectionnement vont devoir se tenir, règlementairement au niveau des mentions :

- 3 conseils pour les MEEF 1/PEES MT 1^{er} degré : 1 par site INSPÉ de l'UP (16, 79 et 86), encadré par les 2 délégués (MEEF1 et Stage), avec le responsable de mention, le responsable de site, le gestionnaire de scolarité du site, des formateurs représentants des départements/UE (16, 17, 79, 86), des représentants de la DSDEN, les délégués étudiants,
- 4 conseils pour les MEEF 2/PEES MT 2nd degré : 1 par site, encadré par les co-responsables de parcours (INSPÉ/UFR), avec le responsable de mention, le responsable de site, le directeur-adjoint recherche, des représentants des départements/UE (16, 17, 79, 86), des représentants du Rectorat, la gestionnaire de scolarité les délégués étudiants,
- 1 conseil pour le MEEF 3/PEES MT, encadré par le responsable de mention, avec les délégués étudiants, les responsables de site, les enseignants-chercheurs, les formateurs

représentants des départements/UE, les représentants du Rectorat, les délégués étudiants,

- 2 conseils pour le MEEF 4 : 1 conseil pour la mention, encadré par la responsable de mention, avec les responsables de site, les délégués étudiants, des représentants des intervenants professionnels pour chacun des parcours, la gestionnaire de scolarité, les délégués étudiants,

- 1 conseil pour le DU PEES TC 1^{er} et 2nd degré, encadré par les responsables de mention, avec les responsables de site (16, 17, 79, 86), les délégués étudiants, les représentants de la DSDEN et de l'EAFC,

- 1 conseil pour le DIU Sciences cognitives : intégration du conseil de perfectionnement de l'INSPÉ de l'académie de Créteil (partenariat).

La période de tenue des Conseils de perfectionnement s'étendrait du 20 novembre au 15 décembre, pour le premier semestre, et courant juin, pour le second semestre. Pour le premier semestre, un webinaire sera organisé par l'équipe de direction pour répondre aux questions des formateurs, afin de préparer les conseils de perfectionnement. Il sera demandé aux étudiants de faire remonter les sujets à aborder une semaine avant la tenue du Conseil de perfectionnement, via un questionnaire qui reprendra les points des missions du Conseil de perfectionnement.

La tenue d'un Conseil de perfectionnement débutera par un rappel du cadre et de la fonction de ce conseil. Les règles de prise de parole seront rappelées. Un document – le « conducteur de conseil » - a été produit afin d'homogénéiser les réunions. Il sera complété par chacun des présidents de Conseil de perfectionnement et sera ensuite transmis à la direction de l'INSPÉ, qui établira une synthèse qui sera présentée au COSP et au CI. Les points d'amélioration proposés (sur les maquettes, leur mise en œuvre, le calendrier, les conditions matérielles du diplôme, ses modalités d'évaluation - MCC, le règlement des examens) seront alors discutés au COSP et actés, le cas échéant, par le Conseil d'Institut.

Nicolas Vibert, président du COSP, trouve l'initiative intéressante, notamment dans l'harmonisation proposée. Outre le fait que ce périmètre est statutaire, un Conseil de perfectionnement par mention lui paraît logique, pour ne pas multiplier les conseils.

Stéphanie Netto intervient pour évoquer le cas du Master MEEF 4. Elle indique que les collègues responsables des parcours ont indiqué qu'il n'était pas possible de tenir ce conseil pour l'ensemble de la mention. Il lui semble indispensable d'avoir une réunion pour la mention, mais également une réunion spécifique par parcours, car les problématiques peuvent être différentes pour IPHD, FACO, ou IME.

Denis Alamargot indique que les conseils de perfectionnement pourront se tenir par groupes disciplinaires dans le cas du MEEF2, au regard du nombre de parcours. Dans le cas du MEEF 4, si nécessaire, la réunion à l'échelle de la mention pourra être suivie par trois réunions, une par parcours, pour travailler les sujets spécifiques de chacun.

Le COSP est interrogé sur l'organisation des Conseils de perfectionnement telle que proposée par l'équipe de direction. Les membres du COSP valident cette organisation à l'unanimité.

La séance est levée à 10h49.

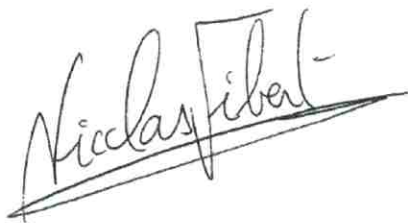
Prochain COSP le mardi 19 mars 2024

Documents annexes :

- Annexe 1 : 2023_09_12_COSP_Projet PV
- Annexe 2 : 2023_09_12_Présentation du projet de club lecture
- Annexe 3 : 2023_09_12_Problématique Pix+Édu
- Annexe 4 : 2023_09_12_Étude mutualisation M2 SII-PE_S3 et S5

Le président du COSP

Nicolas Vibert

A handwritten signature in blue ink, reading 'Nicolas Vibert'.

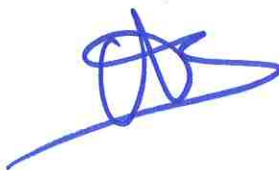
Le directeur de l'INSPÉ
de l'académie de Poitiers

Denis Alamargot

A stylized handwritten signature in blue ink, consisting of a large 'A' shape with a horizontal line through it.

La secrétaire de séance

Angélique Benoit

A handwritten signature in blue ink, appearing as a stylized 'A' or 'B' shape.

